

N° 146. — *CIRCULAIRE ministérielle portant assimilation des agents des imprimeries sur les transports de l'État.*

(4^e Direction : Colonies, 4^e bureau : Administration générale et municipale ; — Cabinet du Ministre, 2^e bureau : Mouvements de la flotte et opérations militaires.)

Paris, le 25 février 1878.

MESSIEURS, — L'une de nos administrations coloniales a soulevé la question de savoir quelle devait être, sur les navires de l'État, l'assimilation des agents des imprimeries du Gouvernement qui n'ont pas été compris dans la nomenclature de la circulaire du 21 septembre 1872.

J'ai décidé que ces ouvriers, jusqu'à la 5^e classe inclusivement, seront embarqués à la table des maîtres, puisqu'ils sont assimilés, pour la retraite, aux commis-dessinateurs, aux chefs contre-maîtres et aux contre-maîtres par le décret du 18 novembre 1872.

Quant aux agents de 6^e et 7^e classes (ouvrières brocheuses), il ne m'a pas paru possible de leur accorder la même assimilation.

La plupart des ouvrières comprises dans ces deux catégories étant des femmes d'agents admis à la table des maîtres, suivent naturellement le sort de leur mari et sont embarquées à la même table. Rien ne justifierait une exception dans le cas contraire.

Je vous prie de vous conformer, à l'avenir, à ces instructions, pour les embarquements de l'espèce.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,
Ministre de la marine et des colonies,*

Signé : A. POTHUAU.

N° 147. — *DÉPÊCHE ministérielle au sujet du renvoi en France des récipients ayant servi à des envois de vivres, etc.*

(Direction des Colonies, 4^e bureau.)

Paris, le 1^{er} mars 1878.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Les administrations coloniales ont été invitées par deux circulaires ministérielles des 30 avril 1873 et 16 novembre 1874, insérées au *Bulletin officiel*, à renvoyer en France par bâtiments de l'État les récipients de toute nature d'une certaine valeur qui ont servi à expédier des denrées, en ayant soin de démonter et de mettre préalablement en bottes les pièces et les barriques.

Ces prescriptions paraissent avoir été perdues de vue, au moins en ce qui concerne les récipients appartenant au service Colonial.

Il est à ma connaissance que, dans certains cas, les colonies ont